

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 29-2010

SEANCE DU 12/07/2010

Nombre de Conseillers Municipaux		
En exercice	Présents ou représentés	Votants
17	17	17

Date de la convocation

07/07/2010

Date d'affichage du P.V.

19/07/2010

L'an deux mil dix, le 12 juillet, à 20 h 30, le Conseil Municipal de Villaz, régulièrement convoqué par Monsieur EMIN Bernard, maire de Villaz, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : BIC Vincent, BONAVENTURE Alain, BLOT Dominique, CHATELAIN Patrick, DELETRAZ Julien, DURET Chantal, EMIN Bernard, HISCOCK Patrick, MARTINOD Christian, MARTINOD Marie-Christine, MATHIEU Frédéric, RAFFORT Lionel, ROTHAN Gabrielle, TERRIER Jean-Luc.

Pouvoirs (3): BONAZZI Roger avait donné pouvoir à MARTINOD Christian, CLARY Bernard à RAFFORT Lionel, THOLLON Béatrice à DURET Chantal.

Monsieur Christian MARTINOD est désigné secrétaire de séance.

Objet : Restaurant scolaire – Prix du ticket repas – Année scolaire 2010/2011

Comme chaque année, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les tarifs du restaurant scolaire.

Monsieur le Maire rappelle l'existence de trois tarifs, à savoir :

- Un tarif « régulier » pour les inscriptions mensuelles (modulé selon le quotient familial, tranche A, B ou C)
- Un tarif « occasionnel » pour la délivrance des tickets « jaunes » (modulé selon le quotient familial, tranche A, B ou C)
- Un tarif « Hors délai » pour la délivrance des tickets « verts ».

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le prix d'achat du repas facturé par le Château de Bon Attrait pour l'année scolaire 2010/2011 sera augmenté de 0,04 centimes.

Aussi, au vu du rapport adressé à chaque conseiller municipal et compte tenu des choix arrêtés par l'assemblée délibérante, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les tarifs à appliquer pour la rentrée scolaire 2010/2011.

**Où l'exposé du Maire,
et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

- **DECIDE** d'appliquer l'augmentation du prix d'achat du repas (soit 0.04 €) et la mise à disposition d'un agent communal pour l'élaboration et la tenue du planning de présence des parents (soit 0.06 €) sur le prix de vente du ticket.
- **FIXE** les tarifs pour l'année scolaire 2010/2011 ainsi qu'il suit :

	Année scolaire 2010/2011		
	Tarif « régulier »	Tarif « occasionnel »	Tarif « hors délai »
Tarif A	4,60 €	5,30 €	6,30 €
Tarif B	4,14 €	4,75 €	
Tarif C	3,17 €	3,68 €	
Tarif « employés municipaux »	4,00 €		

La présente délibération est adoptée à la **Majorité avec 10 voix « POUR »** (**BIC Vincent, BONAZZI Roger, BLOT Dominique, DELETRAZ Julien, DURET Chantal, MARTINOD Christian, MARTINOD Marie-Christine, RAFFORT Lionel, TERRIER Jean-Luc, THOLLON Béatrice**), **3 voix « CONTRE »** (**CLARY Bernard, EMIN Bernard, ROTHAN Gabrielle**) et **4 abstentions** (**Patrick HISCOCK, Patrick CHATELAIN, Frédéric MATHIEU, Alain BONAVENTURE**)

Fait à Villaz,
Les jours et an susdits
Le Maire,
Bernard EMIN

